



JALMALV - Bourgogne

Maison des Associations – Boîte E7 - 2 Rue des Corroyeurs – 21068 DIJON CEDEX

▶ 06 62 70 31 50 & 06 76 04 80 27 ♦ jalmalv.bourgogne@orange.fr ♦ www.jalmlav-bourgogne.fr

Regroupement d'associations JALMALV de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône et Loire et de l'Yonne

Association reconnue d'intérêt général – Eligible aux reçus fiscaux relatifs aux dons

Campagne « Moi j'anticipe les conditions de ma fin de vie »

Tout un chacun aspire à une fin de vie la plus sereine possible

- ▶ Ne pas souffrir
- ▶ Ne pas être victime d'obstination déraisonnable
- ▶ Ne pas subir d'abandon thérapeutique

sont des souhaits bien légitimes pour beaucoup d'entre nous.

Tout cela est possible

- ▶ Être soulagé de sa souffrance
- ▶ Refuser les traitements estimés inutiles
- ▶ Bénéficier d'accompagnement et de soins palliatifs
- ▶ Faire connaître par avance nos souhaits, pour le cas où nous ne serions plus en capacité de les exprimer

sont des droits inscrits dans notre législation.



**Pour en savoir plus, prenez contact avec nous,
ou participez à un atelier « Osons écrire nos directives anticipées » !**

Vous pourrez ainsi approfondir votre réflexion sur le délicat sujet que représente la fin de vie.

Vous y découvrirez que la loi accorde à toute personne :

- le droit de refuser un traitement qu'elle jugerait « obstination déraisonnable »
- la possibilité, grâce au dispositif « Rédaction des directives anticipées » et « Désignation de sa personne de confiance », d'énoncer par anticipation ses attentes quant aux soins et traitements qu'elle souhaiterait ou non recevoir, si son état de santé ne lui permettait plus de les exprimer clairement.

Vous y obtiendrez des informations ciblées pour faciliter la rédaction de vos directives anticipées et la désignation de votre personne de confiance.



Nous pourrions aussi, si vous le souhaitez, organiser un atelier au sein de votre association, de votre comité d'entreprise, de votre mutuelle, de votre caisse de retraite, etc.